

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 608-2025

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 29 septembre 2025, a adopté le règlement numéro 608-2025 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 608-2025 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Le règlement 608-2025 a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 27 novembre 2025.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 28^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

La greffière adjointe,

Nicole Richard